



**Préavis no 31/19 relatif à une
demande de crédit pour le
remplacement de la balayeuse et
du véhicule utilitaire du Service
de la voirie.**

Monsieur le Président du Conseil
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre balayeuse âgée de 28 ans a été achetée d'occasion en 2004 pour un montant de Fr. 41'000.--. Elle est tombée en panne cette année et les pièces nécessaires à sa réparation ne sont plus disponibles. De ce fait, le Service de la voirie n'a plus la possibilité de procéder au nettoyage du domaine public. Il a donc fallu louer une machine, ce qui est coûteux.

L'acquisition d'une nouvelle machine est nécessaire pour maintenir la propreté des espaces publics, places, routes et trottoirs. De plus, un engin moderne, mieux adapté aux besoins actuels de la commune pourrait également apporter une amélioration de la productivité.

La Municipalité a effectué des comparaisons avec différents modèles, des offres ont été demandées, mais le choix doit encore être concentré et affiné. La location d'une machine a également été étudiée, mais s'avérant trop coûteuse à long terme, cette solution a été écartée.

Le prix catalogue pour une balayeuse maniable, respectant les normes actuelles et possédant un équipement complet, un système de limitation du bruit, et répondant à tous nos besoins s'élève à environ Fr. 150'000.--. La Municipalité table sur une offre promotionnelle ou une occasion récente, et espère ainsi obtenir un meilleur prix. Mais au stade actuel, nous avons la conviction qu'il est nécessaire de prévoir un prix maximum ouvrant toutes les opportunités possibles même si le montant à investir sera nettement inférieur.

De plus, nous devons également remplacer le véhicule utilitaire « Mega D-Truck 600 » acquis en 2015, pour un montant de Fr. 20'000.--. Il a actuellement 22'500 km, mais la Municipalité a constaté que son coût d'entretien annuel s'avère excessif. En effet, depuis 2015, le coût des services et des réparations s'est élevé à environ Fr. 3'000.- par année.

Cette machine est bruyante, inconfortable, et les vibrations excessives occasionnent de nombreuses pannes. Les silent-blocs moteur cassent régulièrement, et selon le garage, il s'agit d'un défaut de conception et les réparations ne sont pas garanties.

La Municipalité est convaincue que le changement de ce véhicule est nécessaire, il pourrait être remplacé soit par un véhicule plus conventionnel ou par un véhicule électrique. Les différentes options seront étudiées, mais un crédit maximum de Fr. 50'000. -- est prévu, pour tenir compte du surcoût en cas d'une acquisition plus écologique.

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante :

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- où le rapport de la commission

d é c i d e

- Article 1** Un crédit de Fr. 150'000.-- est accordé pour l'achat d'une balayeuse.
- Article 2** Un crédit de Fr. 50'000.-- est accordé pour l'achat d'un véhicule utilitaire.
- Article 3** D'autoriser la Municipalité à prélever les sommes nécessaires sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt accordé par le Conseil communal.
- Article 4** D'amortir ce montant par prélèvement au fonds de réserve 2820.14
« Invest./travaux/achats divers ».
- Article 5** La Municipalité est chargée de la mise en exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2019 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



F. R. Rohner



La Secrétaire :



R. Maradan